



ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE MIZOËN

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES PROPRIETAIRES

**Séance du 26 octobre 2024 à 14h00 à la
Salle polyvalente de Mizoën**

Membres du bureau présents : VINCENT Denise – BERARD Guy – FIRMONT Martial – JOUANNEAU Fanny – CHABERT Guy – MIALON Delphine

Membres du bureau excusés : BERARD Michel – JOUANNY Hervé – SAUNIER Jean-Marc

Membres du bureau présents et représentés : GARCIN Bernard – FIRMONT Martial – DHAINAUT Brigitte – BERARD Michel – CHABERT Guy – BERARD Guy - VINCENT Denise – GARCIN Jean-Marc – MICHEL Bernadette - MICHEL Martine – VIEUX Serge – BRESSAC Mathieu – BONNARD Philippe – COUFFIN Marie-Christine – JOUANNEAU Fanny – MIALON Delphine – GIRAUD Odile – MICHEL Bernard – SAUNIER Jean-Marc

Membres du bureau absents : BERARD Michel – JOUANNY Hervé (pouvoir à Guy BERARD) – SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à JOUANNEAU Fanny)

Invités à 14 h : SECONDI Julie (CCO) – BOSNEAGU Aymeric (CDA 38)

Invités à 15 H: Francine PHILIPPE - Nicolas BARBET - Christophe VENERA - Pierre MIALON

Secrétaire de séance : JOUANNEAU Fanny

Début de séance : 14h20

ORDRE DU JOUR : ASSEMBLEE ORDINAIRE

- Rapport moral
- Bilan financier
- Approbation des travaux 2024-2025
- Questions diverses
- Renouvellement par tiers des membres du Syndicat désignés par l'ancienneté (la Présidente ne souhaite pas renouveler son mandat). **ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE.**

L'enregistrement est réalisé par MICHEL Bernard et FIRMONT Martial.

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes et tous et remercie chacun d'être présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE A 14 H 20

La Présidente annonce que le quorum n'est pas atteint avec 11 107 voix sur 23 586 voix soit 47.09 %.

L'AG est à nouveau convoquée avec le même ordre du jour comme prévu sur la convocation.

La Présidente propose un tour de table pour la présentation du Conseil Syndical et les invités.

La Présidente annonce qu'à l'issue de l'AG les nouveaux membres du Conseil se réuniront pour élire le nouveau Président et Vice-Président de l'AFP.

Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu un courrier de Mme GIRAUD Odile, elle lit sa lettre annonçant la démission de son poste de titulaire et secrétaire au sein du Conseil Syndical à compter du 16 octobre 2024.

Elle remercie M. le Maire MICHEL Bernard, la secrétaire de Mairie SIONNET Perrine, Mme SECONDI Julie de la CCO, M. BOSNEAGU Aymeric de la CA, M. MOULIN Christophe de la FAI pour leur aide.

La Présidente propose que le vote puisse se faire à main levée.

Vote : La proposition est acceptée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Depuis la dernière Assemblée, le Conseil Syndical s'est réuni trois fois (décembre, janvier, février) ce qui représente 4h30 de réunion en 2023.

Deux fois en 2024 (février, octobre) ce qui représente 3h30 de réunion.

L'AFPa a été représentée aux réunions du COPIL et du PPT de l'Oisans soit en visio-conférence soit en présentiel.

Le 15 décembre 2022 : Le Conseil Syndical a pris deux délibérations :

- Une pour le passage de la M14 à la M57. La Présidente explique que le contexte réglementaire et institutionnel pour la mise en place de la nomenclature M57 était obligatoire à compter du 1^{er} Janvier 2023. Mme SECONDI Julie explique que l'AFPa appliquera le référentiel simplifié.
- Une pour prendre un avenant à la convention du GP. Le Président du GP BARBET Nicolas a fait une demande à l'AFPa pour prolonger leur convention pluriannuelle de pâturage d'une année soit jusqu'en 2027 pour avoir la possibilité de contractualiser des MAEC.

Année 2023 : De nombreux échanges ont été nécessaires avec ROUSSEL Sabine référente des AFP à la CCO pour l'organisation du service commun.

A l'automne 2023 : Des difficultés liées à l'absence de cet agent référent et le changement de logiciel financier au sein de la CCO ont fortement impacté le service commun occasionnant pour notre AFPa des retards dans le paiement des factures et la rentrée des redevances.

La Présidente remercie THOMAS Pauline et Mme OSTERMANN qui sont intervenues afin que tout soit réglé pour la préparation du budget.

Le 10 février 2024 : Le Conseil Syndical a décidé que des travaux de débroussaillage pour la réouverture du milieu étaient nécessaires sur deux secteurs :

- La Grand Fond et La Porte. PHILIPPE Francine et MIALON Pierre (éleveurs) ont proposé leur aide. Des plans et devis ont été faits.

Le 15 février 2024 : Le Conseil Syndical a constaté que l'éleveur VENERA Christophe ne respectait pas les clauses de sa convention (pâturage des animaux en janvier sur l'Alpe du Pin). Un courrier lui a été adressé.

Fin mars 2024 : L'AFPa a été informée par la CCO que Mme SECONDI Julie avait pris ses fonctions pour remplacer ROUSSEL Sabine.

31 août 2024 : Le Conseil Syndical a constaté que VENERA Christophe n'avait pas fauché ses zones de fauche. Un courrier lui a été adressé. En réponse il invoque un problème de santé et propose que ces zones soient pâturées par des chevaux. Le Conseil Syndical a accepté sa proposition. Un état des lieux sera effectué le 30 novembre 2024 pour évaluer l'état des parcelles.

BILAN DE L'ESTIVE

En 2023 : Parizet et Les Clots : le troupeau du GAEC est arrivé avec 820 bêtes le 19 mai et est resté jusqu'au 14 juin.

L'alpage a été pâturé par 1 731 ovins. Les éleveurs présents étaient les mêmes que les années précédentes. L'abreuvement a été compliqué en fin d'estive sur Les Châtons. A la fin de l'estive le chargement des bêtes s'est fait à Parizet, il n'a pas été possible à La Carrière (éboulement).

Il y a eu une bête tuée par le loup au mois d'août. Pas de problème sur les zones intermédiaires.

En 2024 : Parizet et Les Clots : le troupeau du GAEC est arrivé avec 770 bêtes le 23 mai et est resté 3 jours à Parizet puis monté aux Clots jusqu'au 14 juin.

L'alpage a été pâturé par 1 890 ovins. Montée le 15 juin et descente les 5 et 6 octobre. Eleveurs identiques à l'année précédente. Pas de cas de FCO sur l'alpage. Pas d'attaque de loup.

La Présidente informe que les éleveurs sont invités à 15h00.

La Présidente soumet au vote le rapport moral.

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = Unanimité

BILAN FINANCIER

La Présidente détaille le montant des recettes et dépenses.

Le budget a été voté et approuvé par le Conseil Syndical le 04 février 2023.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2022 s'élevait à 20 305,78 €. Cet excédent a été reporté au budget 2023.

Dépenses de fonctionnement :	2 938,08 €
Recettes de fonctionnement :	4 158,00 €
Il est donc présenté une réalisation excédentaire de :	1 219,92 €.

Le résultat cumulé de 2023 s'élève à :	21 525,70 €.
--	--------------

Cet excédent de fonctionnement sera reporté au budget 2024 en recette de fonctionnement.

La Présidence soumet à approbation les comptes clos de l'exercice 2023.

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = Unanimité

APPROBATION DES TRAVAUX 2024-2025

Votés au Conseil Syndical du 12 octobre 2024, des travaux de débroussaillage seront effectués par l'entreprise Arnaud FIRMONT ELAGAGE sur deux secteurs :

- Zone La Grand Fond incluant les parcelles : 371 à 383.
- Zone La Porte incluant les parcelles : 1988, 356, 357, 895, 896.
Le montant du devis pour ces deux secteurs s'élève à 2 700 € nets.
Soit au total : 2 700 € nets.

Ces travaux seront réalisés en totalité en 5 jours de travail, soit cet automne soit au début du printemps.

La Présidente soumet à approbation les travaux 2024-2025.

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente informe que le projet pour la construction d'une cabane intermédiaire est abandonné car trop onéreux pour la commune.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES PROPRIETAIRES

L'Assemblée est à nouveau convoquée avec le même ordre du jour comme prévu lors de la convocation.

RENOUVELLEMENT PAR TIERS DES MEMBRES DU SYNDICAT DESIGNES PAR L'ANCIENNETE

La Présidente informe qu'aucun candidat ne s'est fait connaître parmi les courriers envoyés avec la convocation aux propriétaires.

Deux titulaires sortants : BERARD Michel et VINCENT Denise.

Un suppléant sortant : CHABERT Guy.

La Présidente appelle à candidatures : VINCENT Denise ne souhaite pas se représenter. BOSNEAGU Aymeric explique le rôle de chacun dans le Conseil Syndical.

- COUFFIN Marie-Christine se porte volontaire pour être titulaire.
- MIALON Delphine se porte volontaire pour être titulaire et non plus suppléante.
- BERARD MICHEL, membre sortant, a fait savoir que, si utile, il souhaitait réintégrer le Conseil Syndical.
- CHABERT Guy, membre sortant, accepte de réintégrer le Conseil Syndical.

La Présidente rappelle que le Conseil Syndical est composé de 7 titulaires et 3 suppléants, comme précisé dans les statuts.

Membres du nouveau Conseil Syndical : MIALON Delphine – COUFFIN Marie-Christine – BERARD Michel – FIRMONT Martial – BERARD Guy – SAUNIER Jean-Marc – JOUANNY Hervé et CHABERT Guy – JOUANNEAU Fanny ; il manque un membre suppléant.

La Présidente soumet au vote.

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = Unanimité

ECHANGE AVEC LES ELEVEURS

Les éleveurs sont arrivés à 15 h 05 et se sont présentés.

Echange avec BARBET Nicolas, Président du GP :

Le projet pour la pose d'une citerne et abreuvoirs est en cours en partenariat avec la mairie. L'installation se fera au printemps. Les subventions ont été accordées.

Bien que le projet de construction d'une cabane intermédiaire soit stoppé, au vu de son coût, BARBET Nicolas fait remarquer que la cabane est nécessaire du point de vue de sa responsabilité patronale par rapport à la législation du travail. MIALON Delphine intervient pour préciser que les bergers pourraient rejoindre le chalet des Châtons en 10 minutes le soir en voiture. BARBET Nicolas précise que même dans ce cas-là sa responsabilité peut être engagée car la route est dangereuse la nuit, en cas d'intempérie, etc...

M. le Maire fait remarquer que le montant des devis est exorbitant. M. BOSNEAGU Aymeric propose qu'une réflexion soit menée dans le cadre du PPT de l'Oisans en novembre.

La descente du troupeau à Parizet s'est faite sans encombre. C'est même plus pratique et la traversée du village est évitée.

Echange avec PHILIPPE Francine : Tout va bien. Aucun cas de maladie grâce à l'altitude. Son troupeau compte environ 100 ovins adultes et 100 agneaux. Montée à l'alpage du 15 juin au 06 octobre.

Echange avec VENERA Christophe : La Présidente aborde avec lui le problème du fauchage. Elle lui demande combien de chevaux vont pâturer les 6 ha 11 ca de fauche. Il dit qu'il en a deux, qu'il met en parc sur la zone concernée. Elle lui rappelle que le Conseil Syndical a accepté sa proposition et qu'un état des lieux sera fait le 30 novembre 2024 pour évaluer l'état des parcelles. Elle lui demande s'il ne peut pas bénéficier d'une aide au vu de ses problèmes de santé : il dit qu'il faudrait qu'il se mette en contact avec la MSA. Il signale que là où l'AFP a fait débroussailler, par endroits, il y a des bouts d'arbres qui dépassent de 20 cm ce qui a endommagé sa faucheuse. Il précise aussi que sur les autres zones, il lâche ses brebis uniquement pendant ses jours de congé.

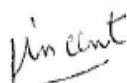
BOSNEAGU Aymeric conseille qu'au renouvellement de sa convention le Conseil Syndical redéfinisse les zones à attribuer aux éleveurs pour éviter l'enfrichement des parcelles concernées.

La Présidente remercie l'Assemblée et souhaite bonne continuation au nouveau Conseil Syndical.

Les membres du Syndicat restent dans la salle pour élire le Président et le Vice-Président.

La séance est levée à 15h50.

La Présidente VINCENT Denise



Conformément à l'article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, le président certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son affichage au siège de l'association ou de sa notification en